

Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont - Le Perreux-sur-Marne - Maisons-Alfort - Nogent-sur-Marne -Saint-Mandé-Saint-Maur-des-Fossés-Saint-Maurice-Villiers-sur-Marne-Vincennes-

### ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL Paris Est Marne & Bois EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU 18 AVRIL 2023** SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2023-44

OBJET : Avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2023 avec la mission locale des villes du nord du bois

Membres en exercice	90
Présents titulaires	62
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	22
Absents	6

Votants	84
Abstention	0
Suffrages exprimés	84
Pour	84
Contre	0

#### Présents:

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Bénédicte MARETHEU, Jacques J.P. MARTIN, Céline MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Germain ROESCH, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Jacqueline BENHAMED représentée par Geneviève CARPE, Adrien CAILLEREZ représenté par Carole DRAI, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Pierre CHARDON représenté par Annick VOISIN, Stéphane CHAULIEU représenté par Bruno BORDIER, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Michel DESTOUCHES représenté par Jean-Paul DAVID, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Philippe DUBUS représenté par Michel DUVAUDIER, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Christian FAUTRE représenté par Quentin BERNIER-GRAVAT, Dorine FUMEE représentée par Monique FACCHINI, Aurélia GIRARD représentée par Pascal TURANO, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Emmanuel CHAMPETIER, Pierre MIROUDOT représenté par Hervé GICQUEL, Pascale MOORTGAT représentée par Sylvain BERRIOS, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ représentée par Sophie AMAR, Florentine RAFFARD représentée par Germain ROESCH, Christel ROYER représentée par Florence HOUDOT, Tatiana SAUSSEREAU représentée par Philippe LHOSTE.

<u>Absents</u>:

Gilles CARREZ, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Déborah MUNZER, Aurore THIROUX.

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20230420-DC2023-44-DE Date de télétransmission : 20/04/2023 Date de réception préfecture : 20/04/2023

# CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

## SEANCE DU 18 AVRIL 2023

OBJET: Avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2023 avec la mission locale des villes du nord du bois

# LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5219-5;

VU la loi n°2015-991 du 7août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations;

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;

VU la convention d'objectifs et de moyens avec la Mission Locale des Villes du Nord du Bois pour l'année 2023 approuvée par délibération du conseil de territoire du 13 décembre 2022 ;

VU le budget de l'exercice 2023;

CONSIDERANT qu'il convient de compléter cette convention par un avenant pour tenir compte du fait que ParisEstMarne&Bois s'est substitué à la ville de Fontenay-sous-Bois pour mettre à la disposition de cette association, à titre gratuit, des locaux d'une surface de 160 m² sis 10 rue Dalayrac à Fontenaysous-Bois, à effet du 1er janvier 2023;

CONSIDERANT qu'un avenant de transfert de bail a été signé à cet effet entre LOGIREP, propriétaire des locaux, la ville de Fontenay-sous-Bois et ParisEstMarne&Bois;

VU l'avis de la commission Urbanisme, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville du 11 avril 2023;

#### DELIBERE

ARTICLE 1:

APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec la Mission Locale des Villes du Nord du Bois pour l'année 2023 dont une copie demeurera annexé à la présente délibération.

AUTORISE la Vice-Présidente de Paris Est Marne & Bois en charge des finances à signer ledit avenant ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Samo Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le est exécutoire à la date du en application des articles L5211-1

et L.2131-1 du C.G.C.T. Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20230420-DC2023-44-DE Date de télétransmission : 20/04/2023 Date de réception préfecture : 20/04/2023

20/04/2023